

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 194

Rubrik: La semaine dans les kiosques alémaniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du devoir impérieux de chercher une solution au problème.

Conclusion : vous regrettez vraiment beaucoup que les munitions employées, tant d'un côté que de l'autre, n'aient pas été de fabrication suisse ? Non ? Alors travaillez de toutes vos forces à ce que l'initiative contre les exportations d'armes soit acceptée, car s'il est bien vrai que nous n'exportons pas à destination d'Israël et des pays arabes, en revanche nous exportons allègrement et continuerons d'exporter comme par le passé en direction du Portugal (qui comme chacun le sait mène en Afrique une guerre coloniale) ou de la Bolivie, de l'Uruguay, du Paraguay, de Panama, etc., où sévit parfois ce qui ressemble fort à une guerre civile et qui demain pourraient se trouver engagés dans une guerre tout court.

J. C.

GENEVE

Les baraques à tout faire

Le regroupement s'est fait sans bruit : vigilants d'obédience schwarzenbachienne, indépendants, libéraux, radicaux, démo-chrétiens opposent un « non » unanime au crédit destiné à la construction d'un collège secondaire Henri-Dunant dans le quartier résidentiel de Florissant et soumis au suffrage populaire.

Cette sainte alliance trahit une option politique extrêmement grave au-delà du mélange de gros intérêts et de petite politique.

Deux détails seulement sur le deuxième aspect en question : on trouve à l'origine du référendum les propriétaires des terrains avoisinant le futur collège. Craignant de voir se ralentir l'augmentation constante de la valeur de leurs biens, ils réussissent à faire prendre en charge leur revendication par les sections locales, puis cantonales des partis libéraux et chrétiens sociaux.

Second et dernier détail : l'appareil du Parti libéral porte ainsi un coup au magistrat qui est censé le représenter au gouvernement, M. François Picot, chef du Département des travaux publics. On ne pardonne pas à cet homme honnête et indépendant d'avoir été choisi par le peuple au détriment du candidat de l'appareil, M. Jacques Vernet, avocat fort lié aux milieux immobiliers. Voilà pour Clochemerle. L'essentiel est ailleurs. Les initiateurs du référendum veulent deux choses : le transfert du projet sur le terrain déjà occupé par le cycle d'orientation de la Florence, ce qui avec la deuxième école de commerce aboutirait à une concentration de 3000 écoliers. Ils veulent surtout des économies et présentent un contre-projet qui permettrait d'économiser 14 millions sur 44. Comme ils ont eu la prudence de ne pas le rendre public, on en est réduit aux données révélées lors de la conférence de presse et au cours de laquelle les grandes lignes ont été publiées. Il est d'ores et déjà évident qu'au chapitre du volume, leur projet sacrifie les dégagements, tout ce qui distingue une construction normale d'une cité d'urgence. Ils se sont du reste explicitement référés aux préfabriqués que le BIT a dû édifier après l'incendie de certaines de ses baraques en attendant l'achèvement de son nouveau siège. On ne peut plus clairement annoncer la couleur : après le style HLM et le baraquement pour saisonniers, on prône sans vergogne la baraque-école en attendant sans doute la baraque-hôpital pour les patients de troisième classe.

Les milieux dirigeants de l'économie parent ainsi à une grave-menace; devant la montée des besoins collectifs (sécurité sociale, logement, enseignement, environnement) certains pourraient envisager un transfert du secteur privé au secteur public, une ponction fiscale accrue sur les fortunes et les revenus les plus élevés. Il s'agit donc pour eux d'obtenir à tout prix des économies du secteur public : les baraques-écoles en sont une. Pendant ce temps (construction et transformations), la ville se couvre de banques et de bureaux au sujet desquels il est difficile de dire qui l'em-

porte du luxe ou de la laideur. Parmi les dépenses publiques, certaines sont tabou : celles qui ont une incidence directe sur l'économie privée. A l'exception des Vigilants, tous les partis opposés au crédit pour le collège Henri-Dunant ont approuvé le parking de Cornavin et le crédit de 48 millions pour l'aéroport de Cointrin.

On voit que Clochemerle peut servir de cadre à un débat fondamental. Loin de tout luxe, les écoles doivent être conçues en fonction de l'importance de l'activité qui s'y déroule et les baraquements améliorés qu'on veut nous imposer ne font pas l'affaire.

Reste à prévoir des écoles qui une fois les classes terminées seraient ouvertes à tous et utilisées pour l'animation des quartiers et des villages. Ce n'est pas là seulement une question d'architecture.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Ne partez pas M. Celio!

« Celio — doit rester, Schulthess — veut s'en aller », tels sont les titres de deux articles du « Sonntags-Journal » (37). Dans le premier, Urs Rot commente la campagne des radicaux bernois « plutôt de droite » pour retenir leur ami politique « plutôt de la gauche libérale ».

L'article sur la démission du chef de l'armement est complété par une interview, mais nous restons sur notre faim. Retenons cette réponse à la question : « Retournez-vous aux Etats-Unis ? » — « Pas pour le moment. Je n'ai pas cette intention. »

C'est aussi à la démission du chef de l'armement que la « Weltwoche » (36) consacre un long article terminé par une citation de la « Gazette de Lausanne ». L'intervention française donne à Ulrich Kägi l'occasion d'écrire un article contre l'initiative pour l'interdiction de l'exportation d'armes.

La hausse des impôts fédéraux: beaucoup plus qu'un simple ajustement

On savait que la commission des finances du Conseil national en avait formulé le vœu; on savait que le Département des finances y était décidé et qu'il avait convoqué les représentants des Cantons pour les en avertir par courtoisie.

Aujourd'hui le Conseil fédéral a pris la décision. L'intention n'est donc plus administrative, elle est politique: les impôts fédéraux augmenteront.

5 % + 10 %

Le projet, déjà connu et chiffré, se résume ainsi: Suppression des rabais (5 %), qui subsiste sur l'impôt fédéral direct). Utilisation de la marge de flexibilité: (10 % sur l'impôt direct et l'impôt sur le chiffre d'affaires).

Dès que ces mesures pourront déployer plein effet (1975), elle devront rapporter 500 millions à la Confédération.

Il semble que le projet sera présenté en un seul paquet, donc soumis à référendum facultatif. De la sorte le Conseil fédéral prend un risque, car la suppression du rabais (5 %) aurait pu être décidée, seule, et sans crainte de barrage populaire. L'exécutif a donc estimé que « deux tu l'auras » valaient mieux qu'« un tien ».

Le projet n'est pas mineur. Pour l'impôt fédéral, il signifie une hausse de plus de 15 %.

Et après ?

Il semble que l'administration fédérale soit décidée à ne pas en rester là. La presse a fait part de ses velléités d'introduire, ou plutôt de réintroduire, la taxation annuelle. Cela signifierait que l'on paierait en 75 sur ses revenus de 74, et non sur la moyenne de deux années antérieures. Il en résulterait une augmentation de 25 % de l'impôt. Il est vrai que dans cette perspective il faudrait tenir compte de la progression à froid et

apporter des correctifs. Le saut serait quoi qu'il en soit considérable.

Il n'est toutefois pas certain que le Conseil fédéral ou les Chambres acceptent de telles propositions qui bouleverseraient aussi la fiscalité des Cantons. Ici manque la décision politique.

La proposition fédérale est commandée par des soucis budgétaires et conjoncturels. La Confédération va, peut-être, entrer dans l'ère des déficits que les Cantons connaissent depuis longtemps. Ces déficits lui paraissent d'autant plus inadmissibles que l'inflation galope.

Est-ce le bon bout ?

D'où la décision de principe. C'est mieux que le laisser-faire. Il n'en demeure pas moins que l'on court ainsi au plus pressé et que ce faisant l'on néglige cette fameuse réforme des finances fédérales, à laquelle on rêve depuis si longtemps. Plus exactement, on en force le chemin en douceur dans le sens centralisateur le plus traditionnel.

Une réforme connue

L'évolution sociale, démographique, place les collectivités devant des charges accrues. La démonstration n'est plus à faire.

Jusqu'ici l'accroissement des dépenses était supporté de manière inégale. Les Cantons ont payé d'abord. Aujourd'hui les Cantons riches eux-mêmes sont sur les genoux. Voyez la situation de Zurich. La Confédération à son tour va être atteinte.

La conclusion logique, c'est qu'il faut repenser les ressources de l'ensemble des collectivités publiques et non pas se disputer, dans le cadre du système actuel, la manne.

Dans une répartition nouvelle, on ne peut prévoir

qu'une amélioration des ressources directes des Cantons à la condition que soit mis fin à toutes sousenchères et concurrence fiscales: uniformisation de l'impôt sur les sociétés — taux-plancher de l'imposition sur les gros revenus.

Dans la mesure où la Confédération devra accroître ses ressources indirectes est posé un problème politique.

Il ne peut être surmonté que par la mise sur pied simultanée d'un programme de politique sociale, notamment en matière d'assurance-maladie. Il faut que le caractère non-soical de l'impôt indirect soit intégralement compensé.

Problèmes politiques

Cette solution est la seule possible à nos yeux, la seule aussi qui puisse trouver une majorité dans le peuple et les Cantons.

Une fois de plus, il faut constater que le « courons au plus pressé » nous en éloigne.

Wait and see (1936-1972)

L'espoir
Qui se droguait
Se fit désespérance.

Rouge sang
Noir exil.

Puis la mort espagnole.

Puis rien.

Puis le tourisme.

Gilbert Trolliet